

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille trois cent douzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 11 mars 2014, à 10 h 5

*Président* : M. Vinicio Mati..... (Italie)

GE.17-02919 (F) 071117 071117



\* 1 7 0 2 9 1 9 \*

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1312<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant toute chose, permettez-moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos deux collègues qui ont récemment pris leurs fonctions de représentant permanent de leur pays à la Conférence du désarmement : M. Ahn Young-jip, Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Corée, et M. Juan José Quintana Aranguren, Ambassadeur et Représentant permanent de la Colombie. Au nom de la Conférence et au nom de mon pays, j'adresse nos vœux les plus sincères à nos nouveaux collègues.

Comme vous le savez tous, la Journée internationale de la femme a été célébrée samedi dernier, le 8 mars 2014. La semaine dernière, j'ai sollicité votre avis à ce sujet et je n'ai reçu aucune objection à l'invitation, comme les années précédentes, d'une représentante de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté pour qu'elle prenne la parole ce matin devant la Conférence. J'ai maintenant le plaisir de laisser la parole à M<sup>me</sup> Mia Gandenberger qui va prononcer sa déclaration à la Conférence à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

**M<sup>me</sup> Gandenberger** (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous donner la parole à l'occasion de la Journée internationale de la femme. L'année dernière, ici, à la Conférence du désarmement, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté a demandé à tous les gouvernements de faire en sorte que la deuxième conférence de négociation du Traité sur le commerce des armes comprenne une disposition juridiquement contraignante sur la prévention des violences armées à l'égard des femmes. Nous avons plaidé en faveur d'une disposition qui ne fasse pas obstacle au droit international existant et qui place les violences commises à l'égard des femmes sur un pied d'égalité avec les autres critères d'interdiction des transferts d'armes, tels que les violations des droits de l'homme et du droit international. Cette demande a été prise en considération dans le texte final adopté par l'Assemblée générale, qui a été signé depuis lors par 116 États et qui est sur le point d'entrer en vigueur.

Il s'agit du tout premier traité qui établit un lien explicite entre les violences à l'égard des femmes et le commerce international des armes. Le Traité sur le commerce des armes est l'une des plus grandes avancées accomplies par notre communauté du désarmement ces dernières années. Nous consacrons désormais nos efforts à faire en sorte que le Traité soit effectivement mis en œuvre pour contribuer à prévenir les violences armées et les souffrances humaines.

Cela devrait être le but de tous les traités que nous négocions. Il n'est pas question de plans d'action, de programmes de travail ni de groupes de travail informels. Les traités de désarmement devraient prévenir les pertes civiles, les catastrophes humanitaires, ainsi que les violences armées et l'escalade des conflits armés.

Ce ne sont pas les problèmes internationaux ayant besoin d'être résolus qui manquent aujourd'hui. Malheureusement, la Conférence du désarmement ne contribue pas à prévenir les pertes civiles. Elle ne réduit pas les risques de catastrophe humanitaire. Elle ne prévient pas les violences armées.

La Conférence accomplit des progrès à tous les niveaux dans le domaine du désarmement, sauf concernant ces aspects. Le Traité sur le commerce des armes tiendra normalement bientôt sa première réunion des États parties. Les Conférences d'Oslo et de Nayarit et la prochaine réunion qui se tiendra à Vienne ont donné une impulsion sans précédent sur les armes nucléaires dont les effets se feront ressentir au-delà de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

La question des armes pleinement autonomes s'élève rapidement au rang des préoccupations de la communauté internationale et sera longuement examinée à Genève cette année. De plus en plus d'États et d'autres acteurs demandent à ce qu'il soit mis un terme à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

Certains affirment que la Conférence du désarmement risque de perdre sa raison d'être. Il ne fait aucun doute que la société civile cherche d'autres recours pour accomplir des progrès à l'égard des questions de désarmement, de maîtrise des armements et de non-

prolifération. Il s'agit d'un défi majeur pour tous les gouvernements qui souhaitent avancer. Il n'est pas seulement important mais essentiel que la société civile participe aux travaux pour que des progrès soient accomplis dans les négociations multilatérales. Les campagnes, les moyens d'information, les interventions d'experts et les autres contributions de la société civile dans ces instances aident les gouvernements à accomplir des progrès à l'égard des questions épineuses qui nécessitent des négociations et des compromis.

Au-delà de la participation de la société civile, on peut aussi s'interroger sur l'utilisation des ressources limitées, en se demandant où devrait passer l'argent des contribuables. Devrait-il servir à négocier des traités ou à organiser des séances plénières dans une instance qui n'a pas adopté de programme de travail depuis des années ?

Devrait-il servir à changer les choses dans le monde, à consolider le droit international et à faire en sorte que chacun contribue à la hauteur de ses capacités et selon son angle d'approche à l'amélioration de la sécurité humaine en vue de bénéficier conjointement d'un bien-être et d'une sécurité renforcés ?

Ce sont les questions à se poser au cours des travaux que la Conférence continuera de mener cette année. La créativité et le courage sont indispensables pour provoquer un changement.

Il y a près d'un siècle, des femmes du monde entier se sont réunies à La Haye pour protester contre le carnage de la Première Guerre mondiale. L'année prochaine, nous célébrerons l'événement en marquant le centième anniversaire de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, qui œuvre depuis un siècle en faveur d'une paix durable en prônant le désarmement et la démilitarisation.

Nous vous exhortons à user de créativité et de courage comme ces femmes et ces hommes qui ont œuvré et qui œuvrent pour la paix, à profiter de l'élan suscité dans d'autres instances et à sortir de l'impasse, ou à accomplir des progrès ailleurs. Dans tous les cas, votre objectif devrait être de prévenir les violences armées et de renforcer la sécurité humaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté de sa déclaration.

(*L'orateur poursuit en français.*)

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Boudjemâa Delmi, Représentant permanent de l'Algérie, pour qu'il nous livre, comme par le passé, une déclaration portant sur la question des mines antipersonnel.

**M. Delmi** (Algérie) : C'est avec grand plaisir, Monsieur le Président, que je m'adresse aujourd'hui à la Conférence du désarmement, en ma qualité de Président de la treizième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ce poste et de vous remercier de tous les efforts que vous déployez pour mener à bien nos travaux. Vous pouvez être assuré du plein soutien de la délégation algérienne dans l'accomplissement de votre mandat. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui est aussi le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Michael Møller, et à son équipe, pour leur engagement en faveur des objectifs qui nous animent et pour l'incalculable soutien qu'ils nous apportent.

La communauté internationale a célébré, le 1<sup>er</sup> mars dernier, le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Quinze années d'activités, d'efforts remarquables et intenses dans le cadre de la mise en œuvre de cet instrument ont permis à la communauté internationale d'enregistrer d'énormes progrès dans la poursuite des objectifs de sensibilisation, d'universalisation, de déminage, de destruction des stocks et surtout d'assistance humanitaire aux victimes.

Premièrement, en termes, d'abord, de sensibilisation des États et d'universalisation de la Convention, vous le savez très bien, beaucoup a été fait, puisqu'on compte maintenant 161 États qui, par leur adhésion à cet instrument, ont pris l'engagement de participer à la consécration effective des objectifs de la Convention. C'est ainsi que tous les États d'Afrique subsaharienne, tous les États américains à l'exception de deux pays et tous les États membres de l'Union européenne, et bien d'autres pays du monde arabe et de l'Asie ont, par leur adhésion à cette convention, souverainement renoncé au recours à cette arme, redoutable et redoutée de pas ses motivations inacceptables et ses effets humainement insupportables.

Comme beaucoup d'autres, j'ai été personnellement ravi, durant la treizième Assemblée des États parties, d'apprendre d'un membre de la délégation américaine que les États-Unis d'Amérique seraient en train d'envisager la révision de leur position sur les mines antipersonnel, et que ce grand pays pourrait bientôt annoncer une décision dans ce sens. Je voudrais saisir cette occasion pour lancer, en votre nom à tous, un appel aux États-Unis d'Amérique pour qu'ils se joignent aux 161 États parties qui ont adhéré à cette Convention. Une telle adhésion serait, en effet, une très bonne avancée vers l'objectif d'universalisation.

Deuxièmement, en termes de décontamination des zones minées et de destruction des stocks, force est de reconnaître que des progrès importants ont été réalisés depuis l'entrée en vigueur de la Convention. Lors de la treizième Assemblée des États parties, quatre États – le Venezuela, le Bhoutan, la Hongrie et l'Allemagne – ont déclaré avoir rempli leurs obligations de déminage dans toutes les zones minées dépendant de leur juridiction ou sous leur contrôle. Ainsi, 27 États parties se sont conformés à cette obligation. En outre, le Burundi et le Mozambique ont indiqué qu'ils prévoyaient d'atteindre leur objectif de déminage dans les délais convenus, soit en 2014. Dans ce contexte, il est intéressant de relever que, depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, les États parties ont détruit plus de 44,5 millions de mines stockées.

Troisièmement, en ce qui concerne l'assistance humanitaire, qui me paraît être l'élément le plus important de notre démarche, il faut savoir que l'engagement des États parties à la Convention d'aider les survivants aux explosions de mines antipersonnel s'est considérablement renforcé dans le cadre pertinent des droits humains. Certes, il y a encore beaucoup à faire pour répondre aux attentes de toutes les victimes, notamment les victimes des pays en développement, mais la situation de la majorité des victimes des mines antipersonnel est incontestablement bien meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années. Le temps est venu de lancer un appel à tous les pays, notamment à ceux qui disposent de moyens financiers, matériels et techniques, pour qu'ils aident les pays en développement qui ont encore besoin de fournir une assistance humanitaire adéquate aux victimes de mines antipersonnel.

Pour terminer, je demanderai à tous les États parties à la Convention de renouveler et de conjuguer leurs efforts pour la mise en œuvre effective la Convention. J'invite ensuite tous les membres de la Conférence du désarmement qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention, et ce, pourquoi pas avant la troisième Conférence d'examen qui, comme vous le savez, se tiendra à Maputo, en juin prochain.

**Le Président :** Je remercie l'Ambassadeur Delmi de sa déclaration sur une question qui reste pertinente pour les travaux de la Conférence du désarmement et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

J'ai maintenant le plaisir de vous informer de l'état d'avancement de mes consultations relatives à l'approche dite à deux voies après la décision prise la semaine dernière de rétablir le groupe de travail informel.

Cette séance plénière est la dernière que j'ai le privilège de présider en tant que Président de la Conférence. Dans ma déclaration liminaire, j'ai annoncé que je voulais fonder ma présidence sur les principes de transparence, d'efficacité et de continuité entre les six Présidents de la session. J'entendais valider une approche innovante dans la recherche de solutions potentielles pour faire en sorte que la Conférence puisse surmonter ses difficultés actuelles de manière pragmatique, réaliste et constructive.

Conformément à l'engagement traditionnel de mon pays à l'égard des questions de désarmement et de non-prolifération, mon principal objectif reste de préserver et de revitaliser la crédibilité de cette instance. À cet égard, j'ai accueilli et transmis avec une vive satisfaction le message que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a adressé à la Conférence et qui nous invite à trouver l'inspiration et à faire de 2014 une année de créativité et d'action. Nous devons faire ressortir la vitalité de cette instance. Dans le cas contraire, elle sera définitivement marginalisée et dépassée par les événements, en perdant sa crédibilité sur la scène internationale. Pour éviter cette issue défavorable, nous devons tous faire preuve d'un certain degré de flexibilité. Je suis convaincu que la flexibilité et la protection des intérêts nationaux ne sont pas contradictoires et qu'il s'agit au contraire de dimensions complémentaires qui peuvent aller de pair. Sachant cela, comme l'a recommandé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, j'ai essayé de travailler de manière constructive et de tirer parti des progrès, aussi modestes soient-ils, qui ont été accomplis l'année dernière.

Comme vous le savez, nous avons fondé notre approche sur le rétablissement d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail et, en parallèle, sur l'adoption d'un calendrier d'activités incluant des débats structurés sur les différents points à l'ordre du jour. J'ai cherché de la même façon à tirer parti des travaux constructifs qui ont été menés par mon prédécesseur et j'espère laisser à mes successeurs des avancées accomplies sur la même voie. À cet égard, la reconstitution d'un groupe de travail informel ayant pour mandat d'élaborer un programme de travail doit être perçue comme une évolution positive vers la reprise du rôle de la Conférence. J'estime que ces deux processus – les travaux du groupe de travail informel et le calendrier d'activités – devraient être menés en parallèle bien qu'ils soient différents sur les plans opérationnel et conceptuel.

Ces deux processus ont été conçus séparément, mais doivent à notre avis être mis en œuvre en synergie en vue d'atteindre notre objectif principal, à savoir le déroulement en 2014 d'une session plus productive et plus utile que les années précédentes.

Nous devons travailler dès maintenant pour accélérer également la prise de décisions relative à la deuxième voie. Ces derniers jours, j'ai véritablement multiplié mes consultations avec les groupes régionaux et à l'échelle bilatérale. J'ai perçu dans l'ensemble qu'on attendait qu'une proposition de calendrier d'activités soit présentée. Par conséquent, nous avons décidé, en accord avec les cinq autres Présidents, de distribuer dès que possible un projet de proposition. Je tiens à vous rappeler à cet égard que nous attendons toujours les noms des coordonnateurs et les préférences des groupes régionaux concernant l'attribution des différents sujets. Nous n'avons pas beaucoup de temps pour mener à bien notre tâche, étant donné que cette décision doit être prise d'ici à la fin du mois, si nous voulons organiser les débats structurés qui sont envisagés d'ici à la fin de la session en cours. C'est pourquoi j'insiste vivement sur la prise d'une décision concernant la désignation des coordonnateurs. Je suis convaincu que nous parviendrons à accomplir les progrès nécessaires concernant la deuxième voie dans un délai nous permettant d'organiser un dialogue structuré qui soit productif sur les questions prioritaires de notre ordre du jour.

Permettez-moi de me reporter à présent à la liste des orateurs du jour. Je donne la parole au Représentant de l'Autriche, l'Ambassadeur Thomas Hajnoczi.

**M. Hajnoczi** (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, vous et vos collaborateurs, de votre dynamisme, de vos efforts et de l'aboutissement de vos travaux. Je saisis également cette occasion pour féliciter M. Michael Møller de sa nomination au poste de Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et je remercie les six présidences de 2014 des efforts communs qu'elles ont déployés afin de faire sortir la Conférence de l'impasse.

Nous sommes fortement attachés au multilatéralisme qui a été évoqué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il s'est adressé à la Conférence en janvier, en affirmant qu'un mécanisme fonctionnel peut et doit contribuer de manière importante à la paix et à la sécurité internationales.

La Conférence du désarmement avait pour mandat concret, à sa création, de négocier des traités multilatéraux dans le domaine du désarmement, dont l'importance est cruciale pour la sécurité mondiale. Notre préoccupation majeure, à cet égard, devrait être

l'impasse persistante dans laquelle se trouve la Conférence. Nous avons soutenu tous les efforts entrepris pour que les États membres de la Conférence parviennent à s'entendre afin de sortir de l'impasse. Nous espérons que les débats du groupe de travail informel reconstitué faciliteront les efforts en ce sens. Je remercie l'Ambassadeur Gallegos et l'Ambassadeur Woolcott qui continuent de jouer un rôle de premier plan dans ce processus.

Nous sommes ravis de constater que le débat sur les armes nucléaires a évolué de manière importante ces dernières années. En ce XXI<sup>e</sup> siècle, le débat sur les armes nucléaires doit être exhaustif, tenir compte de tous les aspects s'y rapportant et rassembler toutes les communautés et les acteurs qui peuvent contribuer à la question fondamentale de la sécurité humaine.

Les deux Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se sont tenues à Oslo et à Nayarit, ont été essentielles pour examiner les conséquences humanitaires d'une explosion nucléaire et le risque que ce scénario terrifiant puisse devenir une réalité. L'Autriche a proposé d'accueillir en fin d'année la troisième Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que ce débat est crucial pour souligner l'urgence qu'il y a à accomplir des progrès dans l'élimination irréversible des armes nucléaires. Nous sommes par ailleurs convaincus qu'un élan massif s'amplifie pour inscrire fermement l'impératif humanitaire dans les débats sur les armes nucléaires et le désarmement nucléaire. Les informations qui ont été recueillies et les expériences qui ont été partagées lors des Conférences humanitaires constituent une importante contribution aux travaux des instances multilatérales concernées qui ont pour mandat de faire progresser le désarmement nucléaire en vue d'instaurer et de préserver un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est crucial à cet égard.

Lors de son annonce portant sur la Conférence de Vienne qui doit se tenir d'ici à la fin de l'année, le Ministre autrichien des affaires étrangères, Sebastian Kurz, a fait la déclaration suivante : « Le désarmement nucléaire est une tâche globale et une responsabilité collective. En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Autriche veut apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de ce Traité. ».

L'Autriche se réjouit de travailler avec tous les partenaires intéressés et nous avons écouté leurs suggestions au cours des préparatifs de la Conférence. Nous estimons qu'il est essentiel que la communauté internationale démontre, lors de la Conférence, une volonté commune de faire avancer le débat sur les armes nucléaires, quelle que soit l'approche de chaque État sur la façon d'instaurer et de préserver un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous réjouissons de participer activement aux débats de la Conférence qui se tiendra à Vienne d'ici à la fin de l'année, à la mesure de l'urgence qu'il y a à atteindre cet objectif commun.

L'année dernière, d'importantes initiatives ont été lancées et ont contribué à la création d'une dynamique en faveur d'un désarmement nucléaire multilatéral. Le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire a clairement démontré qu'il est possible de dépasser les clivages en nouant un dialogue transparent, crédible et sincère et en mettant l'accent sur des objectifs communs. Le rapport de fond qui a été adopté par consensus par ce groupe propose diverses possibilités et suggestions sur les façons d'avancer en posant les différents jalons de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le rapport du Groupe, qui a été transmis à la Conférence du désarmement, fournit une liste complète d'idées et de suggestions sur les façons d'avancer dans le domaine du désarmement nucléaire multilatéral. Nous prions instamment cette instance d'examiner avec attention ces idées et ces suggestions.

La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue en septembre 2013, a démontré que l'urgence de cette question bénéficie d'un appui et d'une prise de conscience de plus en plus marqués au niveau politique. L'Autriche a souligné avec plaisir qu'elle attachait de l'importance à cette question en faisant participer à la réunion son président, Heinz Fischer.

Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires commencera bientôt ses travaux.

Toutes ces initiatives organisées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies visent le même objectif, se renforcent mutuellement et sont entièrement complémentaires avec les buts et les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, avec les conclusions et les recommandations sur les mesures de suivi de la Conférence d'examen de 2010, ainsi qu'avec le mandat de la Conférence du désarmement.

La restriction de la composition de la Conférence du désarmement ne présente selon nous aucun avantage. Au regard de la situation de blocage que la Conférence connaît depuis seize ans, on peut clairement affirmer que cette approche est un échec. Pourquoi ne pas essayer quelque chose de différent et suivre l'approche qui est couronnée de succès dans de nombreux autres processus multilatéraux de prise de décisions qui sont fondés sur une politique inclusive et sur le partenariat ? Nous soutenons l'appel du groupe informel d'États observateurs à la Conférence. Nous sommes fermement convaincus qu'une instance multilatérale de négociation de traités portant sur des questions vitales en matière de sécurité humaine devrait être ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et devrait donner à la société civile les moyens de participer activement aux travaux.

Il y a quelques minutes, nous avons écouté la déclaration de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, une organisation non gouvernementale qui mène des travaux importants sur les liens entre le désarmement, le développement et les droits de l'homme, y compris sur la représentation et la participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité. La Ligue contribue de manière pertinente aux débats de cette instance. Cependant, nous ne pouvons bénéficier de ses contributions qu'une fois par an, étant donné que la Conférence ne fait pas participer la société civile aux débats qu'elle organise. Il convient de remédier à cette situation avant que les représentants de la société civile ne tournent totalement le dos à cette instance.

Pour être efficace, le multilatéralisme passe également par une approche participative et nous ne parviendrons jamais à garantir la sécurité des personnes sans ces personnes elles-mêmes. Il convient d'explorer toutes les possibilités de réforme des structures et des méthodes de travail de la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Autriche de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Ahn Young-jip.

**M. Ahn Young-jip** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence à la Conférence du désarmement, je tiens à prendre un instant pour vous féliciter du dévouement et du dynamisme dont vous avez fait preuve au cours de ces trois dernières semaines. C'est également la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant cette auguste instance. À cet égard, c'est un privilège de prendre mes fonctions à l'arrivée du printemps à Genève et j'espère que nous pourrions bénéficier d'un regain d'énergie pour les deux raisons suivantes.

Premièrement, la Conférence a décidé de rétablir le groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle. Nous saluons cette décision sur le groupe de travail informel et nous assurons le Coprésident et le Vice-Coprésident de notre soutien indéfectible dans les efforts qu'ils entreprendront. Comme le Président l'a évoqué, nous espérons également que le groupe de travail informel amorcera une nouvelle étape dans la Conférence qui puisse mener à l'adoption d'un programme de travail. Parallèlement, en ce qui concerne l'autre aspect de l'approche dite à deux voies, la Conférence devrait convenir d'un calendrier d'activités pour la session de 2014 qui garantisse un débat structuré et évite une redite des précédentes discussions et qui pose des fondations solides pour les futurs travaux de la Conférence.

Deuxièmement, au cours du débat de haut niveau annuel qui s'est tenu la semaine dernière, plus d'une dizaine de dignitaires, dont le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, ont pris la parole à la Conférence du désarmement. Ils ont fait part de leur préoccupation à propos de l'impasse durable dans laquelle se trouve la Conférence, de leur confiance à l'égard de sa capacité d'action qu'ils considèrent toujours d'actualité et, enfin, de leur détermination à donner un nouveau souffle à la Conférence. Il est en effet temps de mobiliser la Conférence et de ranimer cette capacité d'action, qui a produit la Convention sur les armes chimiques et d'autres traités majeurs sur le désarmement. Cette capacité à susciter des changements positifs a bien sûr été reconnue lorsque le prix Nobel de la paix a été attribué l'année dernière à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin de récompenser les efforts considérables entrepris pour éliminer les armes chimiques.

Permettez-moi d'exposer brièvement l'opinion de ma délégation à l'égard des questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie. La Conférence devrait commencer à débattre de mesures concrètes sur la prochaine étape à suivre dans le domaine du désarmement au lieu d'entretenir, comme elle l'a fait, le cycle des confrontations et des approches du « tout ou rien ». À titre prioritaire, la République de Corée estime que la prochaine étape logique de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires est la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et nous appuyons la mobilisation importante à cet égard des États membres concernés. La République de Corée fournira l'effort qui s'impose en participant au Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Récemment, la destruction d'armes nucléaires a bénéficié d'une attention croissante de la communauté internationale et la République de Corée travaille avec d'autres parties prenantes pour réduire la menace nucléaire en mettant en œuvre scrupuleusement le plan d'action dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en s'efforçant plus particulièrement de contribuer à la prévention de la prolifération nucléaire auprès des acteurs non étatiques dans des conditions de sécurité qui évoluent à l'échelle mondiale. La République de Corée, qui a accueilli la précédente manifestation, appuie pleinement l'organisation à la fin du mois du prochain Sommet sur la sécurité nucléaire à La Haye. De plus, en tant que pays présidant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), dont la résolution portant sa création a été adoptée il y a dix ans cette année, la République de Corée poursuit ses efforts afin d'appuyer la non-prolifération des armes de destruction massive.

Nous espérons que les discussions relatives aux différentes approches en matière de désarmement nucléaire conduiront à des débats de fond et les feront avancer avec la participation des États concernés. À cet égard, la République de Corée jouera un rôle de participant et d'observateur attentif.

Notre pays est convaincu de la nécessité d'instaurer un climat de confiance entre les États dans le domaine des activités spatiales. En tant que nation spatiale, nous souhaiterions que d'autres progrès soient accomplis en tirant parti des résultats des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Je tiens à conclure mes remarques par une citation extraite du discours prononcé dans cette salle par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, en janvier dernier : « Nous devons faire face aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. La Conférence du désarmement peut jouer un rôle prépondérant dans la construction d'un monde meilleur et plus sûr. C'est cette mission et nulle autre qui lui a été confiée. ». Confiant dans la capacité d'action de la Conférence, je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec les six Présidents de la session et tous les autres collègues de cette honorable instance en vue de faire sortir la Conférence de l'impasse persistante dans laquelle elle se trouve afin d'établir un dialogue constructif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Australie.

**M. McConville** (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme votre présidence prend fin cette semaine, nous tenons à souligner combien nous apprécions les efforts incessants que vous déployez pour faire avancer l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Nous savons tous que cette tâche est difficile, mais vous pouvez, à juste titre, être fier de votre travail et des résultats que vous avez obtenus au cours du mois écoulé. Nous souscrivons également au message important qui a été délivré ce matin par la représentante de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.

Vous vous en souviendrez, l'Australie s'est félicitée de l'adoption le 3 mars par la Conférence du désarmement, sous votre présidence, de la décision contenue dans le document CD/WP.570, par laquelle a été rétabli le Groupe de travail informel ayant pour mandat d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail le plus tôt possible durant la session de 2014.

Nous nous sommes engagés à travailler de manière constructive avec l'Ambassadeur Woolcott en sa qualité de Vice-Coprésident et avec notre distingué collègue, l'Ambassadeur de l'Équateur, M. Gallegos, en sa qualité de Coprésident, ainsi qu'avec la présidence de la Conférence dans l'optique de trouver un consensus sur un programme de travail et, par voie de conséquence, un mandat de négociation. Ce mandat est, bien sûr, la raison d'être de la Conférence du désarmement.

L'Australie tient maintenant à souligner l'importance que revêtent les travaux de la Conférence sur la deuxième voie de l'approche, autrement dit le calendrier d'activités. Nous sommes d'accord avec plusieurs délégations qui ont souligné dans cette instance que cela ne constituait pas un programme de travail. Ce n'en est pas un assurément, mais cette étape nous donne la possibilité de débattre de questions liées aux préoccupations centrales de la Conférence et nous offre peut-être une solution pour sortir de la situation de paralysie dans laquelle la Conférence se trouve depuis de trop nombreuses années. L'élaboration d'un calendrier d'activités ciblé, bien organisé par des coordonnateurs expérimentés provenant de différents groupes géographiques de la Conférence et composé de contributions d'experts indépendants est porteuse de promesses, et nous restons convaincus que ce calendrier serait utile.

Bien évidemment, il ne sera pas simple de finaliser ce calendrier d'activités, mais l'Australie soutient vos efforts ainsi que ceux qui seront entrepris par la prochaine présidence japonaise pour régler de manière collective toutes les questions en suspens et faire en sorte que nous soyons tous concentrés sur le même objectif final, à savoir la création d'un mandat de négociation.

Nous sommes impatients, Monsieur le Président, de recevoir le projet de proposition que vous avez évoqué ce matin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

(*L'orateur poursuit en français.*)

Et maintenant, je n'ai plus d'orateurs sur la liste. Est-ce que d'autres délégations souhaitent prendre la parole ? Je donne la parole à la Turquie.

**M<sup>me</sup> Kasnakli** (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, laissez-moi aussi vous féliciter ainsi que votre équipe de la volonté politique dont vous avez fait preuve au cours des semaines qui se sont écoulées pour faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement.

Je prends ici la parole pour exprimer à nouveau notre opinion quant aux travaux de la Conférence. Il s'agit bien d'une approche s'appuyant sur des principes, mais permettez-moi de l'évoquer à nouveau brièvement.

La Turquie souhaite que la Conférence reprenne immédiatement un travail de fond dans sa composition actuelle. Nous estimons qu'il est nécessaire de proposer de toute urgence un programme de travail consensuel. À cet égard, le rétablissement du groupe de travail informel est un bon départ. Nous remercions l'Ambassadeur Gallegos et l'Ambassadeur Woolcott qui continuent de jouer un rôle de premier plan dans ce processus. Nous nous réjouissons de collaborer avec eux.

Nous tenons à souligner une nouvelle fois que les problèmes auxquels la Conférence se heurte ne tiennent ni à son règlement intérieur, ni à sa composition, ni à sa dynamique interne.

Nous tenons à affirmer qu'au stade actuel il n'y a pas de consensus quant à l'élargissement de la composition de la Conférence ni quant à la désignation d'un coordonnateur spécial qui serait chargé de cette question. Je voudrais mettre l'accent sur le point suivant à ce stade : le temps de l'examen de la question de l'élargissement viendra après l'adoption d'un programme de travail et le lancement des négociations, qui est une priorité pour nous. Nous ne devons pas détourner notre attention de la question principale en introduisant de nouvelles controverses dans nos discussions.

**Le Président :** Je remercie vivement la Représentante de la Turquie pour son intervention et pour ses paroles aimables envers la présidence. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de conclure ma séance plénière, permettez-moi de réaffirmer que cela a été un grand plaisir et un véritable honneur de présider la Conférence du désarmement pendant ces quatre dernières semaines. Mes efforts ont visé à continuer le travail constructif mené par mon prédécesseur, et j'espère pouvoir laisser à mon successeur un cadre porteur de progrès à venir sur la voie de l'avancement des travaux de la Conférence.

Je saisis cette occasion pour vous remercier, vous toutes et vous tous, de votre coopération et de l'approche constructive que vous avez démontrées pendant ma présidence. Je tiens aussi à saluer le Secrétaire général par intérim M. Michael Møller, le Secrétaire général adjoint, M. Jarmo Sareva, le Secrétaire de la Conférence, M. Ivor Fung, ainsi que le personnel du secrétariat et les interprètes, et je les remercie tous du remarquable soutien qu'ils m'ont apporté afin que je mène à bien ma tâche en tant que Président de la Conférence.

Je remercie également les coordonnateurs des Groupes régionaux du soutien constructif qu'ils m'ont offert. Je remercie aussi chaleureusement les autres membres du collège des Présidents de la session de la coopération étroite de haut niveau qu'ils ont apportée à ma présidence et de l'atmosphère particulièrement positive qu'ils ont contribué à créer au sein de notre groupe. Je remercie tout spécialement le Représentant permanent adjoint de l'Italie, le général de brigade Mario Amadei, de l'énorme travail accompli pendant ma présidence et de sa contribution de haut niveau professionnel visant à faire avancer les travaux de la Conférence.

Je tiens maintenant à féliciter mon successeur, l'Ambassadeur Toshio Sano, et à lui adresser tous mes vœux de réussite. Je suis convaincu que, sous la présidence du Japon, le travail de la Conférence du désarmement bénéficiera de sa haute compétence, de son expérience de longue date et de son remarquable niveau professionnel.

La séance d'aujourd'hui prend maintenant fin. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le mardi 18 mars 2014, à 10 heures, sous la présidence du Japon.

*La séance est levée à 10 h 50.*